



Critères d'admission concernant les demandes à l'inscription au multi-accueil "Les petits poussins"

A L'INSCRIPTION	
1 Lieu de domiciliation	
Un des parents réside sur la commune de Guilers avec l'enfant domicilié à Guilers	90 points
Les deux parents résident sur la commune de Guilers	90 points
Un des parents réside sur la commune de Guilers et a la garde alternée	70 points
Un des parents travaille à Guilers	60 points
La famille n'habite pas et ne travaille pas à Guilers	0 points
2 Situation professionnelle	
Famille monoparentale exerçant une activité professionnelle ou en formation ou recherche d'emploi	60 points
Les deux parents exercent une activité professionnelle ou en formation ou recherche d'emploi	60 points
Un seul des parents exerce une activité professionnelle ou en formation ou recherche d'emploi	30 points
Les parents n'exercent pas d'activité professionnelle ou de formation ou recherche d'emploi	0 points
ETUDE EN COMMISSION	
Dans le respect des critères de la CAF, priorité est donnée aux :	Situation sociale particulière : bénéficiaire de minimas sociaux, suivi PMI...
	Famille monoparentale
	Enfant porteur d'un handicap
	Parent ou enfant du foyer porteur d'un handicap
	Familles dont les ressources sont inférieures ou égales à 2 smic
	Demande d'admission pour naissances multiples
	Enfant n'ayant pas ou plus de solution de garde
	Age de l'enfant pour équilibrer les groupes au sein de la structure
	Date prévue d'entrée au multi-accueil